

Service émetteur : Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-environnement

Date : Rennes, le 5 novembre 2021

EAU DU PAYS DE SAINT MALO

(0089)

Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 13 octobre 2021 à 09h48
Prélèvement	03500155134		par : FRANÇOIS KERMORVANT
Installation	TTP 000046	STATION DE BEAUFORT	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000000069T2	STATION DE BEAUFORT	Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL
Localisation exacte	STATION LABO ROBINET EAU TRAITEE		

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualitatif				
Couleur (qualitatif)	0 qualitatif				
Odeur (qualitatif)	0 qualitatif				
Saveur (qualitatif)	0 qualitatif				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,1 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore combiné	0,08 mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	0,94 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	1,02 mg(Cl ₂)/L				

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : P1+ (Code SISE : 00161161) Dossier : 21.4786.1	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Turbidité néphélométrique NFU	<0,20 NFU		1,00		0,50
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de mesure du pH	18,3 °C				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Anatoxine A totale	Non détecté µg/L		1,00		
Cylindrospermopsine totale	<0,10 µg/L		1,00		
Microcystine-LR totale	<0,10 µg/L		1,00		
Microcystine-RR totale	Non mesuré µg/L		1,00		
Microcystine-YR totale	<0,10 µg/L		1,00		
Saxitoxine totale	<2,0 µg/L		1,00		
Somme des microcystines analysées	<SEUIL µg/L		1,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Carbonates	0,0 mg(CO ₃)				
Hydrogénocarbonates	102,5 mg/L				
pH	8,1 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique	0,0 °f				
Titre alcalimétrique complet	8,4 °f				

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre hydrotimétrique	16,3 °f				
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/L				200,00
Manganèse total	<5,0 µg/L				50,00
MÉTABOLITES PERTINENTS					
ESA metolachlore	0,135 µg/L		0,10		
MINERALISATION					
Chlorures	80,6 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	457 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	14,1 mg/L				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<10 µg/L				200,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	1,4 mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,03 mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,05 mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,3 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,10		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Le résultat du paramètre microcystine RR ne peut être rendu en raison d'un problème analytique.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00155134)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité de 0,1 µg/l pour le paramètre ESA métolachlore, métabolite pertinent du pesticide S-métolachlore. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé du consommateur au regard de la valeur sanitaire maximale de 510 µg/l définie par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour cette molécule et n'entraîne pas de restriction des usages de l'eau. La non-conformité de l'eau mise en distribution depuis plus de 30 jours nécessite la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour remédier à la situation et une information de la population desservie. Un programme de contrôle renforcé des pesticides est mis en place par l'ARS.

Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur du Génie Sanitaire

signé

Benoît CHAMPENOIS